

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0082

commission principale :

objet : **Désignation du représentant au sein du conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie-physique-électronique de Lyon (CPE Lyon)**

service : Direction générale des services - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Ecole supérieure de chimie-physique-électronique de Lyon (CPE Lyon) est une association, sans but lucratif, régie par la loi de 1901. Elle assume, soit directement, soit en liaison avec d'autres structures, les missions de formation d'ingénieurs issus de différents pays européens et de recherches fondamentales et appliquées. Elle participe, de plus, à l'animation culturelle locale, régionale et européenne, à la diffusion de la culture et de l'information, ainsi qu'à la coopération internationale quant à la formation permanente des ingénieurs et des cadres de tous niveaux.

Son conseil d'administration comprend des membres de droit, dont monsieur le président de la Communauté urbaine, des membres délégués et des membres invités. En cas d'empêchement, monsieur le président de la communauté urbaine de Lyon peut être représenté par un élu désigné, en son sein, par le conseil de Communauté.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner le représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association Ecole supérieure de chimie-physique-électronique de Lyon (CPE Lyon) ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Pierre Gandilhon en tant que représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie-physique-électronique de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,